

Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité - CACES® R483

R483 (Cat : B - Recyclage) - Grues mobiles

GRUES MOBILES

Présentiel - Synchrones

Personne qui maîtrise les règles de conduite et de sécurité relatives aux grues mobiles.

CATEGORIE B : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6999/>

Objectifs

L'objectif est que l'apprenant doit au terme de cette formation, renforcer ses connaissances dans la conduite d'une grue mobile et les missions nécessaires à effectuer sur un chantier. Il est impossible d'accéder au métier sans une formation adéquate.

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.483.

Les + métier

Cette formation leur permettra d'avoir les compétences nécessaires à la conduite d'une grue mobile, de communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation et de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.



Public Visé

Toute personne ayant une pratique régulière de la conduite des grues mobiles et être titulaire d'un CACES® grues mobiles arrivant à échéance.



Pré Requis

Il est recommandé de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié à conduire une grue mobile avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®. En effet, cette démarche devra obligatoirement être effectuée préalablement à la délivrance de l'autorisation de conduite.

Les organismes formateurs et les OTC peuvent aussi exiger contractuellement, pour des raisons de responsabilité notamment, que l'aptitude médicale soit vérifiée préalablement à la formation ou au passage du test CACES®.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une grue mobile à flèche télescopique.
- Réaliser les opérations d'élingage des charges en sécurité.
- Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres d'une grue mobile à flèche télescopique, en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres d'une grue mobile à l'aide d'une télécommande en respectant les règles de sécurité (optionnel).
- Circuler en charge avec une grue mobile de catégorie B (optionnel).
- Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien de la grue mobile à flèche télescopique en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies (câbles de levage, assemblages, structure) pour en rendre compte.

Parcours pédagogique

PARTIE THEORIE (3 heures 30 minutes)

ENSEIGNEMENT

- Connaissances générales,
- Technologies des grues mobiles,
- Les principaux types de grues mobiles - Les catégories de CACES®,
- Notions élémentaires de physique,
- Stabilité des grues mobiles,
- Déplacement des grues mobiles sur chantier,
- Risques liés à l'utilisation des grues mobiles,
- Exploitation des grues mobiles,
- Accessoires de levage et règles d'élingage,
- Vérifications d'usage des grues mobiles.

PARTIE PRATIQUE (3 heures 30 minutes)

MISE EN SITUATION

Prise de poste et vérification,
Conduite et manoeuvres,
Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance.

EN OPTION :

- Conduite au moyen d'une télécommande (pour toutes les catégories),
- Circulation en charge (CAT B)

TEST CACES® (7 heures)

Méthodes pédagogiques

- Echanges avec les stagiaires (questions ouvertes, partage des connaissances et expériences...),
- Alternance d'apports théoriques et pratiques :
 - apports théoriques via des supports visuels et présentations interactives (vidéos de démonstrations et Power Point),
 - apports pratiques avec des études de cas et des mises en situation de travail.
- Livret de formation remis aux stagiaires.

Qualification Intervenant-e-s

Formateurs spécialisés dans la conduite et la manipulation des grues mobiles.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.483 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).
- Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié.

Modalités d'accessibilité handicap

Référente Handicap : Madame Anaïs GRANDE. Nous consulter au préalable.

Sanction formation

Délivrance aux participants d'une attestation de fin de formation.
Délivrance d'un certificat de réalisation.
Délivrance d'un CACES® R.483 d'une validité de 5 ans en cas de réussite aux examens.



Durée

14.00 Heures

2

Jours

Effectif

De 4 à 6 personnes



Contactez-nous !

Mathieu BARRES
Président de la SAS

Tél. : 0555933600
Mail : contact@limousin-formation.com

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 15/12/2024 | fin validité : 18/12/2029
B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 483 catégorie B : Grues mobiles à flèche télescopique - RS 6999

